

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE ST-QUENTIN
ET DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES
DU LUNDI 9 AVRIL 2018

PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales se sont réunis le lundi 9 avril 2018 à 9 h 30 dans la salle « René Baube » au 2^e étage du palais de Fervaques.

Étaient présents :

M. Patrick GRIS	Président
M. Jean-Marie PAYEN	Vice-président
Mlle Sylvie CARPENTIER	Trésorière
Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER	Trésorière adjointe
M. Emmanuel DAUMONT	Secrétaire
M. Laurent PIPART	Secrétaire adjoint
Mme Émilie RENAUDIN	Archiviste
Mme Monique BONON	Membre du conseil d'administration
Mme Georgette STRUVE	Membre du conseil d'administration
M. Pascal BRUNELLE	Membre du conseil d'administration
M. Nicolas HUGET	Membre du conseil d'administration
Mme Séverine SAUNIER	Membre du conseil d'administration
M. Serge CASIER	Membre du conseil d'administration
M. Laurent GOUBET	Membre du conseil d'administration
Mme Sandrine GADROY	Membre du conseil d'administration
M. Angélo MENDES	Membre du conseil d'administration
Mme Sylvaine GAGNEUR	Membre du conseil d'administration

Absents excusés ayant donné un pouvoir : M. Remy DELANNOY (pouvoir à M. Serge CASIER), M. Michel DEAL (pouvoir à Mme Sylvie CARPENTIER).

Absents excusés n'ayant pas donné de pouvoir : Aucun.

Absents non excusés et donc sans pouvoir : M. Gabriel LEROY.

Membres consultatifs présents : M. Laurent GOFFART représentant la Ville, le CCAS et le SIAD ainsi que M. Fabrice BELLINI représentant la CASQ.

Membres consultatifs excusés : Mme le Maire, M. Freddy GRZEZICZAK Vice-président du CCAS, Mme Marie-Odile LEFÈVRE présidente du SIAD, M. Gilles GOUHIER Commissaires aux comptes, « Intégral Experts » pour le cabinet comptable.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du 18 décembre 2017.
- Date de l'Assemblée générale et ordre du jour.
- Activités de loisirs.
- Photocopieurs.
- Logiciel comptabilité.

La séance débute à 9h32

Le Président vérifie les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Le Président déclare le conseil d'administration ouvert.

① Approbation du PV du 18 décembre 2017 :

Le Président demande s'il y a des remarques sur ce PV.

Un élu « les Indépendants » fait remarquer que M. Laurent GOUBET n'apparaît pas sur la liste des présents.

Le Président répond que la correction sera faite.

Le Président demande s'il y a encore des questions sur le PV avant de passer au vote.

N'ayant plus de question, le Président passe au vote.

Aucune objection n'est faite.

Le PV du 18 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

② Date de l'Assemblée générale et ordre du jour :

Le Président annonce que l'assemblée générale aura lieu le lundi 28 mai 2018 à 13h30 au palais de Fervaques.

Le Président procède à la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale.

- *Ouverture de l'Assemblée.*
- *Lecture de la synthèse du Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 juin 2017.*
- *Approbation de ce Procès-verbal (vote de cette synthèse)*
- *Lecture du Rapport moral.*
- *Approbation du rapport moral (vote)*
- *Rapport financier.*
- *Rapports du Commissaire aux Comptes.*
- *Rapport de la Commission de Contrôle.*
- *Approbation des Comptes de l'année 2017 (vote)*
- *Affectation du résultat 2017 (vote)*
- *Approbation des conventions règlementées (vote)*
- *Questions des adhérents.*
- *Allocution du ou des représentants des collectivités.*
- *Tombola.*
- *Pot de l'amitié.*

Le Président demande s'il y a des remarques.

Aucune remarque n'est faite.

L'ordre du jour de l'assemblée générale est approuvé à l'unanimité.

③ Activités de loisirs :

La Trésorière présente les activités de loisirs prévues jusqu'en septembre 2018.

- La pêche à la truite le samedi 23 juin 2018. Le tarif est de 12 € pour les adhérents et 20 € pour les non adhérents. La participation du C.O.S est de 8 € par adhérents sans compter les frais annexes qui concernent les truites et la restauration sur place.

Le Président signale aux membres du conseil d'administration qu'il cherche un nouvel endroit pour cette activité et qu'il est ouvert à toutes propositions avec comme critères un étang à moins de 30 km et des toilettes propres.

- Le parc « Astérix » le dimanche 15 juillet 2018 au tarif de 20 € pour les adhérents de 14 ans et plus et gratuit pour les enfants de moins de 14 ans.
- Journée libre à DEAUVILLE le samedi 28 juillet 2018 au tarif de 10 € pour les adhérents de plus de 14 ans et gratuit pour les enfants de moins de 14 ans.
- Le parc Plopsaland le dimanche 12 août 2018 au tarif de 20 € pour les adhérents de 14 ans et plus et gratuits pour les enfants de moins de 14 ans.

Un élu SUD précise que pour cette activité les adhérents devront venir s'inscrire avec la pièce d'identité de toutes les personnes qui partent, sinon les permanenciers ne prendront pas l'inscription.

Un élu CGT demande si le C.O.S rembourse les adhérents qui ne peuvent pas partir le jour du départ parce qu'ils n'ont pas leur pièce d'identité.

Le Président répond par la négative.

La Trésorière précise que pour un adhérent qui est malade le jour du départ, seul un certificat daté du jour du départ permet le remboursement de l'adhérent, et seulement de l'adhérent.

- Journée libre à Paris le samedi 18 août 2018 au tarif de 10 € pour les adhérents et 5 € pour les enfants.
- "Nausicaa" le samedi 25 août 2018 au tarif de 20 € pour les adhérents de 14 ans et plus et gratuit pour les enfants de moins de 14 ans.
- Versailles : les grandes eaux le samedi 1er septembre 2018. La Trésorière précise que pour cette activité, elle est toujours en attente de devis.
- L'escapade parisienne le samedi 15 septembre 2018 au tarif de 30 €. Le Président précise qu'une option a déjà été prise pour une autre date au cas où il y aurait une forte demande.

Un élu F.A FPT demande s'il y a plusieurs bus de prévus pour ces activités.

La Trésorière répond que pour les parcs, il y a une option pour 4 bus et que pour les journées à Deauville et "Nausicaa", deux bus sont prévus avec la possibilité d'en faire un troisième.

④ Photocopieurs :

Le Président fait part aux membres du conseil d'administration des soucis rencontrés avec le photocopieur. Il indique que depuis plusieurs mois, le photocopieur tombe régulièrement en panne et que le problème ne se règle pas.

Le Président précise que le contrat avec « Champagne Reprographie » ne prend fin qu'en mai 2019.

Le Président indique qu'il a pris contact avec « Bureaumatic 59 ». Il a reçu la commerciale pour traiter un marché. Cette société propose un photocopieur identique avec les mêmes conditions.

Le Président a négocié que « Bureaumatic 59 » nous reprenne financièrement les mois de locations de matériel qu'il nous reste avec « Champagne Reprographie ». Les frais s'élèvent à environ 5 000 €. « Bureaumatic 59 » est d'accord. Le nouveau matériel devrait être livré dans les 15 derniers jours d'avril 2018.

Le Président précise que cela n'engendre aucun coût supplémentaire pour le C.O.S et que le courrier pour ne pas renouveler le contrat chez « Champagne Reprographie » en mai 2019 est déjà parti.

Un élu CGT demande si le matériel actuel sera repris dans l'état.

Le Président répond que le matériel sera bien repris dans l'état actuel.

Un élu CGT demande la durée du nouveau contrat.

Le Président répond que ce nouveau contrat est de 5 ans.

Un élu CGT demande si le coût sera le même.

La Trésorière répond que cela coutera moins cher.

Un élu CGT demande si le C.O.S passera toujours par la reprographie.

Le Président répond que oui, pour les notes et d'autres documents, car cela serait trop onéreux pour le C.O.S.

⑤ Logiciel comptabilité :

La Trésorière prend la parole et explique qu'il n'y a plus d'assistance pour le logiciel actuel, car il est trop vieux et qu'il n'y a donc plus de sécurité s'il tombe en panne et plus de mises à jour. Elle précise qu'elle a reçu un devis, mais qu'elle est en attente d'autres devis et que le cabinet comptable cherche également de son côté.

La Trésorière indique qu'elle souhaiterait un logiciel comptabilité et caisse afin de faciliter le travail des permanenciers.

Un élu CGT demande si le listing des ayants droit sera remis à jour lors de la mise en place du logiciel caisse (si ce dernier à lieu).

La Trésorière répond que ce serait l'occasion, car avec le logiciel, il y aurait une visibilité sur les droits des adhérents.

Le Président précise qu'il aura certainement besoin de l'aide des collectivités pour avoir certaines informations, mais que cela risque d'être compliqué puisqu'actuellement celles-ci refusent toujours de communiquer au C.O.S les coordonnées des adhérents.

Un élu « les Indépendant » propose de demander aux actifs de transmettre au C.O.S leurs nouvelles adresses lors de l'envoi des documents pour l'assemblée générale.

Un élu Sud signale que cela a déjà été fait sur une note Info C.O.S.

Le Président annonce la date du prochain conseil d'administration qui aura lieu le 9 mai 2018 à 9h00.

Le Président remercie les administrateurs présents et clôt la séance.

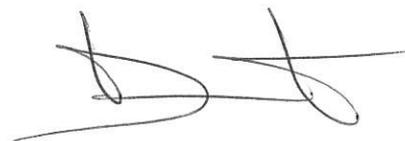
La séance se termine à 10h20
Saint-Quentin, le 9 avril 2018

Le Président,



P. GRIS

Le Secrétaire,



E. DAUMONT